Commune d'Airvault
1 rue Constant Balquet
79600 AIRVAULT

PUBLICATION DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE D'AIRVAULT

Séance du 28 SEPTEMBRE 2026

Délibérations 2026-097 à 2026-115



A Airvault, le 07 octobre 2026

AIRVAULT

République Française
Département des Deux-Sèvres
Commune d'Airvault

DECISIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU LUNDI 28 SEPTEMBRE 2026

L'an deux mille vingt-six le VINGT-HUIT SEPTEMBRE, le Conseil municipal de la commune d'AIRVAULT, régulièrement convoqué, s'est réuni à 20 heures, au nombre prescrit par la loi, dans la salle du Conseil municipal, sous la présidence de M. Olivier FOUILLET, Maire d'Airvault.

21 Conseillers présents :
MM. FOUILLET Olivier, MANCEAU Mattieu, GUILBOT Dominique, PARTHENAY Frédéric, DAMBRINE Frédérique, CHABAUTY Régine CHABAUTY Viviane, MICHAUD Wilfried, CHARRIER Maryse, BECUE Patrice, CHAUFOURNIER Joëlle, BONIFAIT Paul-Emmanuel, GOURDON Samuel, PRIMAULT Pascal, THIBAUDEAU Pascale, RENOUX Sandrine, NIVEAU Nicole, TEILLET Philippe, LANDA Monique, DUPIC Didier, MILLON Didier.

06 : Votants par procuration :
JOZEAU Jacky ayant donné pouvoir à FOUILLET Olivier
BERTRAND David ayant donné pouvoir à CHABAUTY Viviane
ROUX – ROBIC Lydie ayant donné pouvoir à CHARRIER Maryse
BOUJU Noémie ayant donné pouvoir à GUILBOT Dominique
VARLET Charlotte ayant donné pouvoir à DUPIC Didier
DERBORD William ayant donné pouvoir à MICHAUD Wilfried

Mme Frédérique DAMBRINE a été élue secrétaire de séance.
Date de la convocation : le vendredi 18 septembre 2026

ORDRE DU JOUR

N° délibération	Objet de la décision	Votes exprimés
	Approbation du procès-verbal de la séance du 22 juin 2026	
2026-097	Rapport des décisions prises par le Maire au titre des délégations	Information
	INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE	
2026-098	Délégation du Conseil municipal au Maire - Complément	Information
	FINANCES	
2026-099	Institution de la taxe sur la vacance des locaux d'habitation (TVLH)	Vote à l'unanimité
2026-100	Plan Façades : attribution d'une subvention pour le bien : 19 rue St Jérôme	Vote à l'unanimité
2026-101	Plan Façades : attribution d'une subvention pour le bien : 5 rue de la Gendarmerie	Vote à l'unanimité
2026-102	Plan Façades : attribution d'une subvention pour le bien : 12 rue de la Gendarmerie	Vote à l'unanimité
2026-103	Attribution d'une subvention exceptionnelle pour l'Association Recherches et Culture (ARC)	Vote à l'unanimité
2026-104	Attribution de subventions associations sportives – FUTSAL RVO et Footing Airvaudais Trail	Vote à l'unanimité
2026-105	Audit et études énergétiques réalisés par le SIEDS - Fonds de concours de la Commune d'Airvault	Vote à l'unanimité
2026-106	Travaux d'effacement des réseaux Isidore JAURAND – Convention Orange	Vote à l'unanimité

	DOMAINE ET PATRIMOINE	
2026-107	Désaffectation et déclassement du domaine public de la parcelle AK 467 en vue de sa cession	Vote à l'unanimité
2026-108	Cession foncière au profit de Deux-Sèvres Habitat de l'emprise pour le programme de logements sociaux du lotissement du Bois aux Chèvres	Vote à l'unanimité
2026-109	Cession des parcelles 325 A 1202 et 325 A 1205 à M. et Mme Adrien JOZEAU	Vote à l'unanimité
2026-110	Désaffectation d'une partie du chemin rural de la Perlée et du chemin rural des Bois de la Perlée	Vote à l'unanimité
	URBANSIME	
2026-111	Modification n°2 – Plan Local d'Urbanisme de la Commune d'Airvault	Vote à l'unanimité
	FONCTION PUBLIQUE	
2026-112	Mise à disposition d'un éducateur sportif par le groupement « profession Sports & Loisirs pour l'école multisports de la Commune d'Airvault	Vote à l'unanimité
2026-113	Reconduction du dispositif des chantiers à caractère éducatif en zone rurale dit « Argent de poche »	Vote à l'unanimité
	INTERCOMMUNALITÉS	
2026-114	Rapport d'activités de la Communauté de Communes Airvaudais – Val du Thouet	Information
2026-115	Rapport annuel sur le prix & qualité du service d'eau potable 2025 du Syndicat d'Eau du Val de Thouet (SEVT)	Information
	QUESTIONS DIVERSES	
	Présentation financière du parking St Thibault	Information

Séance levée à 20 heures 45

À Airvault, le 28 septembre 2026

Mme Frédérique DAMBRINE
Secrétaire de séance

MAIRIE D'AIRVAULT (Deux-Sèvres)

M. Olivier FOUILLET,
Maire d'Airvault

Commune d'AIRVAULT
1 rue Constant BALQUET
79600 AIRVAULT

DEL 2026-097

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du Conseil municipal du 28 septembre 2026

L'an deux mille vingt-six le VINGT-HUIT SEPTEMBRE, le Conseil municipal de la commune d'AIRVAULT, régulièrement convoqué, s'est réuni à 20 heures, au nombre prescrit par la loi, dans la salle du Conseil municipal, sous la présidence de M. Olivier FOUILLET, Maire d'Airvault.

21 : Conseillers présents :
MM. FOUILLET Olivier, MANCEAU Mattieu, GUILBOT Dominique, PARTHENAY Frédéric, DAMBRINE Frédérique, CHABAUTY Régine CHABAUTY Viviane, MICHAUD Wilfried, CHARRIER Maryse, BECUE Patrice, CHAUFOURNIER Joëlle, BONIFAIT Paul-Emmanuel, GOURDON Samuel, PRIMAULT Pascal, THIBAUDEAU Pascale, RENOUX Sandrine, NIVEAU Nicole, TEILLET Philippe, LANDA Monique, DUPIC Didier, MILLON Didier.

06 : Votants par procuration :
BERTRAND David ayant donné pouvoir à Viviane CHABAUTY
JOZEAU Jacky ayant donné pouvoir à FOUILLET Olivier
ROUX – ROBIC Lydie ayant donné pouvoir à CHARRIER Maryse
BOUJU Noémie ayant donné pouvoir à GUILBOT Dominique
VARLET Charlotte ayant donné pouvoir à DUPIC Didier
DERBORD William ayant donné pouvoir à MICHAUD Wilfried

Mme Frédérique DAMBRINE été élue secrétaire de séance.
Date de convocation : le 18 septembre 2026

INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE - DELEGATION DE SIGNATURE

RAPPORT DES DECISIONS PRISES PAR LA MAIRE AU TITRE DES DELEGATIONS CONSENTIES PAR LE CONSEIL MUNICIPAL

5.5 - DEL.2026-097

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal des décisions prises par délégation et lui demande de prendre acte de cette information :

Date de signature	N°	Type de délégation	Objet	Observations
23.06.2026	2026-053	D.P.U.	Renonciation au droit de préemption urbain	AD 197
26.06.2026	2026-054	Louage de choses	Mise à disposition salle de Soulièvres	CLAP
26.06.2026	2026-055	D.P.U.	Renonciation au droit de préemption urbain	ZC 429
06.07.2026	2026-056	D.P.U.	Renonciation au droit de préemption urbain	AE 925
06.07.2026	2026-057	D.P.U.	Renonciation au droit de préemption urbain	AE 199
07.07.2026	2026-058	Budgétaire	Virement de crédit budget SPIC	
10.07.2026	2026-059	Marchés publics	Attribution travaux démolition rue de la Fuye	SAS NESSI-CEUTA 16 908.34 €HT
10.07.2026	2026-060	Marchés publics	Attribution travaux démolition rue de la Fuye	MPT 79 11 250.00 €HT
10.07.2026	2026-061	Marchés publics	Coupe de foin	BREMAUD SARL 500 €

Date de signature	N°	Type de délégation	Objet	Observations
15.07.2026	2026-062	Marchés publics	Attribution prestation de services nettoyage des salles	NICKEL STAR 20 577.00 €
15.07.2026	2026-063	Louage de choses	Mise à disposition du tiers lieu	AYUR & SENS
21.07.2026	2026-064	D.P.U.	Renonciation au droit de préemption urbain	AP 111
03.08.2026	2026-065	Marchés public	Accord cadre marché de fournitures de service de télécommunication	CANUT
24.08.2026	2026-066	Adhésions	Renouvellement adhésion Fondation du patrimoine 2026	500 €
24.08.2026	2026-067	D.P.U	Renonciation au droit de préemption urbain	AE 0677
24.08.2026	2026-068	D.P.U	Renonciation au droit de préemption urbain	AE 409-410-411-729-720
27.08.2026	2026-069	Marchés publics	Attribution du marché de travaux d'éclairage public rue des Sablières	GEF TP 27 115 € HT
27.08.2026	2026-070	Marchés publics	Salle du Garage du Vieux Relais Avenant 01 – lot 10 Plomberie	GATEC 1 888.68 €HT
27.08.2026	2026-071	Marchés publics	Salle du Garage du Vieux Relais Avenant 02 – lot 11 Electricité	GATEC 2 665.76 €HT
01.09.2026	2026-072	D.P.U	Renonciation au droit de préemption urbain	041 C 1329-661-662
01.09.2026	2026-073	D.P.U	Renonciation au droit de préemption urbain	041 C 561 – 041 E 1067
01.09.2026	2026-074	D.P.U	Renonciation au droit de préemption urbain	041 C 562 - 1256
01.09.2026	2026-075	D.P.U	Renonciation au droit de préemption urbain	AD 490
01.09.2026	2026-076	Finances	Virement de crédits BP 2026	
09.09.2026	2026-077	Marchés publics	Marché de panneaux de signalisation	SIGNAL CONCEPT 14 298.20 € HT
14.09.2026	2026-078	Concession cimetière	Attribution d'une concession	Concession 1081 – Plan 1141
14.09.2026	2026-079	D.P.U.	Renonciation au droit de préemption urbain	AD 489-490-109
14.09.2026	2026-080	D.P.U.	Renonciation du droit de préemption urbain	ZC 501

Abréviations
Droit de préemption urbain : DPU Déclaration d'intention d'aliéner : DIA Mise à disposition : MAD

✓ ***Le Conseil municipal prend acte de la présentation des décisions prises par le Maire au titre des délégations qui lui ont été consenties.***

Le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte et informe qu'il peut faire l'objet d'un courrier adressé par courrier au tribunal administratif de Poitiers, 15 Rue Blossac, 86 000 POITIERS ou déposé sur le site www.telerecours.fr

Pour extrait certifié conforme, le 05 octobre 2026

Mme Frédérique DAMBRINE
Secrétaire de séance,

M. Olivier FOUILLET,
Maire d'Airvault

Le Maire,
Olivier FOUILLET

AR-Prefecture
079-200085785-20261006-5-DE
Acte certifié éxécutoire
Réception par le Préfet : 06-10-2026
Publication le : 06-10-2026

Commune d'AIRVAULT
1 rue Constant BALQUET
79600 AIRVAULT

DEL 2026-098

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du Conseil municipal du 28 septembre 2026

L'an deux mille vingt-six le VINGT-HUIT SEPTEMBRE, le Conseil municipal de la commune d'AIRVAULT, régulièrement convoqué, s'est réuni à 20 heures, au nombre prescrit par la loi, dans la salle du Conseil municipal, sous la présidence de M. Olivier FOUILLET, Maire d'Airvault.

21 : Conseillers présents :
MM. FOUILLET Olivier, MANCEAU Mattieu, GUILBOT Dominique, PARTHENAY Frédéric, DAMBRINE Frédérique, CHABAUTY Régine CHABAUTY Viviane, MICHAUD Wilfried, CHARRIER Maryse, BECUE Patrice, CHAUFOURNIER Joëlle, BONIFAIT Paul-Emmanuel, GOURDON Samuel, PRIMAULT Pascal, THIBAUDEAU Pascale, RENOUX Sandrine, NIVEAU Nicole, TEILLET Philippe, LANDA Monique, DUPIC Didier, MILLON Didier.

06 : Votants par procuration :
BERTRAND David ayant donné pouvoir à Viviane CHABAUTY
JOZEAU Jacky ayant donné pouvoir à FOUILLET Olivier
ROUX – ROBIC Lydie ayant donné pouvoir à CHARRIER Maryse
BOUJU Noémie ayant donné pouvoir à GUILBOT Dominique
VARLET Charlotte ayant donné pouvoir à DUPIC Didier
DERBORD William ayant donné pouvoir à MICHAUD Wilfried

Mme Frédérique DAMBRINE été élue secrétaire de séance.
Date de convocation : le 18 septembre 2026

INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE – FONCTIONNEMENT DES ASSEMBLÉES

DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE – MODIFICATION

5.2 - DEL.2026-098

Monsieur le Maire expose :

- *Vu L'article L.2122-22 du Code général des collectivités territoriales donne au Conseil municipal la possibilité de déléguer au Maire certaines attributions de cette assemblée,*
- *Vu la délibération du Conseil municipal d'Airvault n°2026-019 du 7 avril 2026 portant délégations au Maire par le Conseil municipal et notamment le 2ème alinéa, qui autorise le Maire à fixer les droits de voirie,*
- *Considérant que le Conseil municipal doit fixer une limite à la délégation relative aux droits de voirie, d'utilisation du domaine public,*
- *Considérant qu'il est possible de déléguer au Maire l'admission en non-valeur des titres de recette,*
- *Considérant qu'il est possible de déléguer au Maire la possibilité d'autoriser les mandats spéciaux que les membres du Conseil peuvent être amenés à exercer dans le cadre de leur fonction,*

✓ ***M. Le Maire propose au Conseil municipal :***

- **De modifier la délibération** citée en donnant délégation au Maire pour fixer **dans la limite de 10 000 €,** les tarifs de droits de voirie, d'utilisation du domaine public, droit de terrasse, de stationnement, de dépôt temporaire sur les voies et autres lieux publics, et d'une manière générale, des droits prévus au profit de la commune qui n'ont pas un caractère fiscal, ces droits et tarifs pouvant le cas échéant faire l'objet de modulations résultant de l'utilisation de procédures matérialisées.
  En cas d'absence, ou d'empêchement, cette délégation peut être exercée par un adjoint en vertu de l'article L. 2122-17 du Code général des collectivités territoriales.

- **De donner délégation au Maire pour admettre en non-valeur les titres de recettes**, ou certaines catégories d'entre eux, présentés par le Comptable public, chacun de ces titres correspondant à une créance irrécouvrable d'un montant inférieur à 200 euros.

- **De donner délégation au Maire pour autoriser les mandats spéciaux** que les membres du Conseil municipal peuvent être amenés à exercer dans le cadre de leurs fonctions, ainsi que le remboursement des frais afférents prévus à l'article L. 2123-18 du présent code.

Les autres délégations accordées lors de la délibération du 7 avril demeurent inchangées.
L'information en sera faite lors des séances du Conseil municipal.

Le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte et informe qu'il peut faire l'objet d'un courrier adressé par courrier au tribunal administratif de Poitiers, 15 Rue Blossac, 86 000 POITIERS ou déposé sur le site www.telerecours.fr

✓ ***Après en avoir délibéré, le Conseil municipal valide la modification et l'ajout des délégations, présentées ci-dessus, à l'unanimité des membres présents ou représentés.***

Pour extrait certifié conforme, le 05 octobre 2026

Mme Frédérique DAMBRINE
Secrétaire de séance,

M. Olivier FOUILLET,
Maire d'Airvault

MAIRIE D'AIRVAULT (Deux-Sèvres)

AR-Préfecture

079-200085785-20261006-16-DE

Acte certifié éxécutoire

Réception par le Préfet : 06-10-2026

Publication le : 06-10-2026

MAIRIE D'AIRVAULT (Deux-Sèvres)

Le Maire,

Olivier FOUILLET

Commune d'AIRVAULT
1 rue Constant BALQUET
79600 AIRVAULT

DEL 2026-099

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du Conseil municipal du 28 septembre 2026

L'an deux mille vingt-six le VINGT-HUIT SEPTEMBRE, le Conseil municipal de la commune d'AIRVAULT, régulièrement convoqué, s'est réuni à 20 heures, au nombre prescrit par la loi, dans la salle du Conseil municipal, sous la présidence de M. Olivier FOUILLET, Maire d'Airvault.

21 : Conseillers présents :
MM. FOUILLET Olivier, MANCEAU Mattieu, GUILBOT Dominique, PARTHENAY Frédéric, DAMBRINE Frédérique, CHABAUTY Régine CHABAUTY Viviane, MICHAUD Wilfried, CHARRIER Maryse, BECUE Patrice, CHAUFOURNIER Joëlle, BONIFAIT Paul-Emmanuel, GOURDON Samuel, PRIMAULT Pascal, THIBAUDEAU Pascale, RENOUX Sandrine, NIVEAU Nicole, TEILLET Philippe, LANDA Monique, DUPIC Didier, MILLON Didier.

06 : Votants par procuration :
BERTRAND David ayant donné pouvoir à Viviane CHABAUTY
JOZEAU Jacky ayant donné pouvoir à FOUILLET Olivier
ROUX – ROBIC Lydie ayant donné pouvoir à CHARRIER Maryse
BOUJU Noémie ayant donné pouvoir à GUILBOT Dominique
VARLET Charlotte ayant donné pouvoir à DUPIC Didier
DERBORD William ayant donné pouvoir à MICHAUD Wilfried

Mme Frédérique DAMBRINE été élue secrétaire de séance.
Date de convocation : le 18 septembre 2026

FINANCES - FISCALITÉS

INSTITUTION DE LA TAXE SUR LA VACANCE DES LOCAUX D'HABITATION

7.2 -DEL.2026-099

Monsieur le Maire expose :

Les dispositions de l'article 1406 Bis du Code général des impôts permettent au Conseil municipal d'instituer la taxe sur la vacance des locaux d'habitation.
Il rappelle les conditions d'assujettissement des locaux et les critères d'appréciation de la vacance et précise qu'en cas d'imposition erronée, les dégrèvements en résultant sont à la charge de la Commune.

- Vu l'article 1406 bis du Code Général des impôts

✓ ***Monsieur le Maire propose à l'assemblée :***

- **D'instituer la taxe sur la vacance des locaux d'habitation**
- **De charger le Maire** de notifier cette décision aux services préfectoraux.

✓ ***Après en avoir délibéré, le Conseil municipal institue la Taxe sur la vacance des locaux vacants, à l'unanimité des membres présents ou représentés.***

✓ Le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte et informe qu'il peut faire l'objet d'un courrier adressé par courrier au tribunal administratif de Poitiers, 15 Rue Blossac, 86 000 POITIERS ou déposé sur le site www.telerecours.fr

Pour extrait certifié conforme, le 05 octobre 2026

Mme Frédérique DAMBRINE
Secrétaire de séance,

M. Olivier FOUILLET
Maire d'Airvault

Le Maire,

Olivier FOUILLET

AR-Préfecture
079-200085785-20261006-15-DE
Acte certifié éxécutoire
Réception par le Préfet : 06-10-2026
Publication le : 06-10-2026

Commune d'AIRVAULT
1 rue Constant BALQUET
79600 AIRVAULT

DEL 2026-100

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du Conseil municipal du 28 septembre 2026

L'an deux mille vingt-six le VINGT-HUIT SEPTEMBRE, le Conseil municipal de la commune d'AIRVAULT, régulièrement convoqué, s'est réuni à 20 heures, au nombre prescrit par la loi, dans la salle du Conseil municipal, sous la présidence de M. Olivier FOUILLET, Maire d'Airvault.

21 : Conseillers présents :
MM. FOUILLET Olivier, MANCEAU Mattieu, GUILBOT Dominique, PARTHENAY Frédéric, DAMBRINE Frédérique, CHABAUTY Régine CHABAUTY Viviane, MICHAUD Wilfried, CHARRIER Maryse, BECUE Patrice, CHAUFOURNIER Joëlle, BONIFAIT Paul-Emmanuel, GOURDON Samuel, PRIMAULT Pascal, THIBAUDEAU Pascale, RENOUX Sandrine, NIVEAU Nicole, TEILLET Philippe, LANDA Monique, DUPIC Didier, MILLON Didier.

06 : Votants par procuration :
BERTRAND David ayant donné pouvoir à Viviane CHABAUTY
JOZEAU Jacky ayant donné pouvoir à FOUILLET Olivier
ROUX – ROBIC Lydie ayant donné pouvoir à CHARRIER Maryse
BOUJU Noémie ayant donné pouvoir à GUILBOT Dominique
VARLET Charlotte ayant donné pouvoir à DUPIC Didier
DERBORD William ayant donné pouvoir à MICHAUD Wilfried

Mme Frédérique DAMBRINE été élue secrétaire de séance.
Date de convocation : le 18 septembre 2026

FINANCES - SUBVENTIONS

ATTRIBUTION D'UN FONDS FAÇADE : 19 RUE SAINT-JEROME - AIRVAULT

7.5 - DEL.2026-100

Monsieur le Maire et Mme l'Adjointe en charge de l'urbanisme exposent :

Par délibération DEL 18 02 05 007 en date du 5 février 2018, modifiée par délibération 2019-993 du 3 juillet 2019 et par délibération 2021-004 du 19 janvier 2021, le Conseil municipal d'Airvault a instauré une aide communale pour la restauration des façades des bâtiments situés dans le périmètre du SPR (Sites Patrimoniaux Remarquables). Il en a fixé les conditions d'attribution et le montant qui est arrêté à 25 % du montant des travaux dans la limite de 2 000€.

- *Vu la délibération du Conseil municipal n° DEL 18 02 05 007 du 5 février 2018 instaurant le « plan Façades » et validant son règlement,*
- *Vu la délibération du Conseil municipal n° DEL 2021-004 du 19 janvier 2021 étendant le périmètre de ce plan à l'ensemble de la zone SPR,*
- *Vu la demande déposée le 6 août 2026 par [redacted] pour des travaux de menuiseries sur l'immeuble bâti situé 19 Rue St Jérôme à Airvault pour des travaux estimés à 12 981.54 €.*
- *Considérant que cette demande entre dans le champ d'application des aides au titre du plan « façades » institué par la commune d'Airvault,*



✓ *M. le Maire propose au Conseil municipal :*

- **D'allouer une subvention au titre du « plan Façades »** de 2 000 € à [redacted], pour soutenir son projet de remplacement de menuiseries de l'immeuble situé 19 Rue St Jérôme à Airvault.

- **De rappeler l'article 10 du règlement**, à savoir :

  - Le paiement de la subvention interviendra après la réalisation des travaux, sur présentation des factures acquittées, après constat de la conformité des travaux avec l'autorisation d'urbanisme.
  - La subvention sera recalculée à la baisse, si les factures sont d'un montant inférieur aux devis. Elle ne pourra pas l'être à la hausse, si les factures sont supérieures aux devis présentés.
  - Le paiement se fera par mandat administratif, en une seule fois, **sous réserve de l'inscription et de la disponibilité des crédits budgétaires.**

- **De donner délégation à Monsieur Le Maire ou son représentant pour signer** tous les documents se rapportant à la présente délibération.

✓ ***Après en avoir délibéré, le Conseil municipal en décide ainsi, à l'unanimité des membres présents ou représentés.***

Le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte et informe qu'il peut faire l'objet d'un courrier adressé par courrier au tribunal administratif de Poitiers, 15 Rue Blossac, 86 000 POITIERS ou déposé sur le site www.telerecours.fr

Pour extrait certifié conforme, le 05 octobre 2026

Mme Frédérique DAMBRINE,
Secrétaire de séance

MAIRIE D'AIRVAULT (Deux-Sèvres)

M. Olivier FOUILLET,
Maire d'Airvault

[redacted]

AR-Préfecture

079-200085785-20261006-14-DE

Acte certifié éxécutoire

Réception par le Préfet : 06-10-2026

Publication le : 06-10-2026

MAIRIE D'AIRVAULT (Deux-Sèvres)

Le Maire,

Olivier FOUILLET

Commune d'AIRVAULT
1 rue Constant BALQUET
79600 AIRVAULT

DEL 2026-101

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du Conseil municipal du 28 septembre 2026

L'an deux mille vingt-six le VINGT-HUIT SEPTEMBRE, le Conseil municipal de la commune d'AIRVAULT, régulièrement convoqué, s'est réuni à 20 heures, au nombre prescrit par la loi, dans la salle du Conseil municipal, sous la présidence de M. Olivier FOUILLET, Maire d'Airvault.

21 : Conseillers présents :
MM. FOUILLET Olivier, MANCEAU Mattieu, GUILBOT Dominique, PARTHENAY Frédéric, DAMBRINE Frédérique, CHABAUTY Régine CHABAUTY Viviane, MICHAUD Wilfried, CHARRIER Maryse, BECUE Patrice, CHAUFOURNIER Joëlle, BONIFAIT Paul-Emmanuel, GOURDON Samuel, PRIMAULT Pascal, THIBAUDEAU Pascale, RENOUX Sandrine, NIVEAU Nicole, TEILLET Philippe, LANDA Monique, DUPIC Didier, MILLON Didier.

06 : Votants par procuration :
BERTRAND David ayant donné pouvoir à Viviane CHABAUTY
JOZEAU Jacky ayant donné pouvoir à FOUILLET Olivier
ROUX – ROBIC Lydie ayant donné pouvoir à CHARRIER Maryse
BOUJU Noémie ayant donné pouvoir à GUILBOT Dominique
VARLET Charlotte ayant donné pouvoir à DUPIC Didier
DERBORD William ayant donné pouvoir à MICHAUD Wilfried

Mme Frédérique DAMBRINE été élue secrétaire de séance.
Date de convocation : le 18 septembre 2026

FINANCES - SUBVENTIONS

ATTRIBUTION D'UN FONDS FAÇADE : 5 RUE DE LA GENDARMERIE - AIRVAULT

7.5 - DEL.2026-101

Monsieur le Maire et Mme l'Adjointe en charge de l'urbanisme exposent :

Par délibération DEL 18 02 05 007 en date du 5 février 2018, modifiée par délibération 2019-993 du 3 juillet 2019 et par délibération 2021-004 du 19 janvier 2021, le Conseil municipal d'Airvault a instauré une aide communale pour la restauration des façades des bâtiments situés dans le périmètre du SPR (Sites Patrimoniaux Remarquables). Il en a fixé les conditions d'attribution et le montant qui est arrêté à 25 % du montant des travaux dans la limite de 2 000€.

- *Vu la délibération du Conseil municipal n° DEL 18 02 05 007 du 5 février 2018 instaurant le « plan Façades » et validant son règlement,*
- *Vu la délibération du Conseil municipal n° DEL 2021-004 du 19 janvier 2021 étendant le périmètre de ce plan à l'ensemble de la zone SPR,*
- *Vu la demande déposée le 28 août 2026 par [redacted] pour des travaux de menuiseries extérieures et de la vitrine menuiseries sur l'immeuble bâti situé 5 Rue de la Gendarmerie pour des travaux estimés à 28 911.37 €.*
- *Considérant que cette demande entre dans le champ d'application des aides au titre du « Plan façades » institué par la commune d'Airvault,*

✓ ***M. le Maire propose au Conseil municipal :***

- **D'allouer une subvention au titre du Plan Façades** de 2 000 € à [redacted] pour soutenir leur projet de remplacement de menuiseries extérieures et de vitrine du bâti situé 5 rue de la Gendarmerie à Airvault.



- **De rappeler l'article 10 du règlement**, à savoir :
  - Le paiement de la subvention interviendra après la réalisation des travaux, sur présentation des factures acquittées, après constat de la conformité des travaux avec l'autorisation d'urbanisme.
  - La subvention sera recalculée à la baisse, si les factures sont d'un montant inférieur aux devis. Elle ne pourra pas l'être à la hausse, si les factures sont supérieures aux devis présentés.
  - Le paiement se fera par mandat administratif, en une seule fois, **sous réserve de l'inscription et de la disponibilité des crédits budgétaires.**

- **De donner délégation à Monsieur Le Maire ou son représentant pour signer** tous les documents se rapportant à la présente délibération.

✓ ***Après en avoir délibéré, le Conseil municipal en décide ainsi, à l'unanimité des membres présents ou représentés.***

Le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte et informe qu'il peut faire l'objet d'un courrier adressé par courrier au tribunal administratif de Poitiers, 15 Rue Blossac, 86 000 POITIERS ou déposé sur le site www.telerecours.fr

Pour extrait certifié conforme, le 05 octobre 2026

Mme Frédérique DAMBRINE,
Secrétaire de séance,

M. Olivier FOUILLET,
Maire d'Airvault

MAIRIE D'AIRVAULT (Deux-Sèvres)

AR-Préfecture

079-200085785-20261006-13-DE

Acte certifié éxécutoire

Réception par le Préfet : 06-10-2026

Publication le : 06-10-2026

MAIRIE D'AIRVAULT (Deux-Sèvres)

Le Maire,

Olivier FOUILLET

Commune d'AIRVAULT
1 rue Constant BALQUET
79600 AIRVAULT

DEL 2026-102

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du Conseil municipal du 28 septembre 2026

L'an deux mille vingt-six le VINGT-HUIT SEPTEMBRE, le Conseil municipal de la commune d'AIRVAULT, régulièrement convoqué, s'est réuni à 20 heures, au nombre prescrit par la loi, dans la salle du Conseil municipal, sous la présidence de M. Olivier FOUILLET, Maire d'Airvault.

21 : Conseillers présents :
MM. FOUILLET Olivier, MANCEAU Mattieu, GUILBOT Dominique, PARTHENAY Frédéric, DAMBRINE Frédérique, CHABAUTY Régine CHABAUTY Viviane, MICHAUD Wilfried, CHARRIER Maryse, BECUE Patrice, CHAUFOURNIER Joëlle, BONIFAIT Paul-Emmanuel, GOURDON Samuel, PRIMAULT Pascal, THIBAUDEAU Pascale, RENOUX Sandrine, NIVEAU Nicole, TEILLET Philippe, LANDA Monique, DUPIC Didier, MILLON Didier.

06 : Votants par procuration :
BERTRAND David ayant donné pouvoir à Viviane CHABAUTY
JOZEAU Jacky ayant donné pouvoir à FOUILLET Olivier
ROUX – ROBIC Lydie ayant donné pouvoir à CHARRIER Maryse
BOUJU Noémie ayant donné pouvoir à GUILBOT Dominique
VARLET Charlotte ayant donné pouvoir à DUPIC Didier
DERBORD William ayant donné pouvoir à MICHAUD Wilfried

Mme Frédérique DAMBRINE été élue secrétaire de séance.
Date de convocation : le 18 septembre 2026

FINANCES - SUBVENTIONS

ATTRIBUTION D'UN FONDS FAÇADE : 12 RUE DE LA GENDARMERIE - AIRVAULT

7.5 - DEL.2026-102

Monsieur le Maire et Mme l'Adjointe en charge de l'urbanisme exposent :

Par délibération DEL 18 02 05 007 en date du 5 février 2018, modifiée par délibération 2019-993 du 3 juillet 2019 et par délibération 2021-004 du 19 janvier 2021, le Conseil municipal d'Airvault a instauré une aide communale pour la restauration des façades des bâtiments situés dans le périmètre du SPR (Sites Patrimoniaux Remarquables). Il en a fixé les conditions d'attribution et le montant qui est arrêté à 25 % du montant des travaux dans la limite de 2 000€.

- *Vu la délibération du Conseil municipal n° DEL 18 02 05 007 du 5 février 2018 instaurant le « plan Façades » et validant son règlement,*
- *Vu la délibération du Conseil municipal n° DEL 2021-004 du 19 janvier 2021 étendant le périmètre de ce plan à l'ensemble de la zone SPR,*
- *Vu la demande déposée le 18 juin 2026 par [redacted] pour des travaux de reprise de lucarnes en bois et pierre sur l'immeuble bâti situé 12 Rue de la Gendarmerie pour des travaux estimés à 27 712 €.*
- *Considérant que cette demande entre dans le champ d'application des aides au titre du « Plan façades » institué par la commune d'Airvault,*

✓ ***M. le Maire propose au Conseil municipal :***

- **D'allouer une subvention au titre du Plan façades** de 2 000 € à [redacted] pour soutenir son projet de reprise de lucarnes en bois et en pierre du bâti situé 12 rue de la Gendarmerie à Airvault.



- **De rappeler l'article 10 du règlement**, à savoir :
  - Le paiement de la subvention interviendra après la réalisation des travaux, sur présentation des factures acquittées, après constat de la conformité des travaux avec l'autorisation d'urbanisme.
  - La subvention sera recalculée à la baisse, si les factures sont d'un montant inférieur aux devis. Elle ne pourra pas l'être à la hausse, si les factures sont supérieures aux devis présentés.
  - Le paiement se fera par mandat administratif, en une seule fois, **sous réserve de l'inscription et de la disponibilité des crédits budgétaires.**

- **De donner délégation à Monsieur Le Maire ou son représentant pour signer** tous les documents se rapportant à la présente délibération.

✓ ***Après en avoir délibéré, le Conseil municipal en décide ainsi, à l'unanimité des membres présents ou représentés.***

Le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte et informe qu'il peut faire l'objet d'un courrier adressé par courrier au tribunal administratif de Poitiers, 15 Rue Blossac, 86 000 POITIERS ou déposé sur le site www.telerecours.fr

Pour extrait certifié conforme, le 05 octobre 2026

Mme Frédérique DAMBRINE
Secrétaire de séance,

F DAMBRINE

M. Olivier FOUILLET,
Maire d'Airvault

MAIRIE D'AIRVAULT (Deux-Sèvres)

AR-Préfecture

079-200085785-20261006-12-DE

Acte certifié éxécutoire

Réception par le Préfet : 06-10-2026

Publication le : 06-10-2026

MAIRIE D'AIRVAULT (Deux-Sèvres)

Le Maire,

Olivier FOUILLET

Commune d'AIRVAULT
1 rue Constant BALQUET
79600 AIRVAULT

DEL 2026-103

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du Conseil municipal du 28 septembre 2026

L'an deux mille vingt-six le VINGT-HUIT SEPTEMBRE, le Conseil municipal de la commune d'AIRVAULT, régulièrement convoqué, s'est réuni à 20 heures, au nombre prescrit par la loi, dans la salle du Conseil municipal, sous la présidence de M. Olivier FOUILLET, Maire d'Airvault.

21 : Conseillers présents :
MM. FOUILLET Olivier, MANCEAU Mattieu, GUILBOT Dominique, PARTHENAY Frédéric, DAMBRINE Frédérique, CHABAUTY Régine CHABAUTY Viviane, MICHAUD Wilfried, CHARRIER Maryse, BECUE Patrice, CHAUFOURNIER Joëlle, BONIFAIT Paul-Emmanuel, GOURDON Samuel, PRIMAULT Pascal, THIBAUDEAU Pascale, RENOUX Sandrine, NIVEAU Nicole, TEILLET Philippe, LANDA Monique, DUPIC Didier, MILLON Didier.

06 : Votants par procuration :
BERTRAND David ayant donné pouvoir à Viviane CHABAUTY
JOZEAU Jacky ayant donné pouvoir à FOUILLET Olivier
ROUX – ROBIC Lydie ayant donné pouvoir à CHARRIER Maryse
BOUJU Noémie ayant donné pouvoir à GUILBOT Dominique
VARLET Charlotte ayant donné pouvoir à DUPIC Didier
DERBORD William ayant donné pouvoir à MICHAUD Wilfried

Mme Frédérique DAMBRINE été élue secrétaire de séance.
Date de convocation : le 18 septembre 2026

FINANCES - SUBVENTIONS

ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE A L'ASSOCIATION RECHERCHES ET CULTURES (ARC)

7.5 - DEL.2026-103

Monsieur le Maire et l'Adjoint en charge de la Culture exposent :

L'Association Recherche et Culture (ARC) a dû faire réparer le four de son atelier poterie. Compte tenu du coût élevé des travaux et de l'engagement de l'association dans l'animation locale, il est proposé de lui accorder une subvention exceptionnelle pour la soutenir.

✓ ***Monsieur le Maire propose à l'assemblée :***

- **D'attribuer une subvention exceptionnelle** à l'association Recherche et Culture d'un montant de 1 143 € (correspondant à 50 % du coût de réparation du four)
- Les crédits nécessaires sont inscrits au budget communal.

✓ ***Après en avoir délibéré, le Conseil municipal en décide ainsi, à l'unanimité des membres présents ou représentés.***

Le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte et informe qu'il peut faire l'objet d'un courrier adressé par courrier au tribunal administratif de Poitiers, 15 Rue Blossac, 86 000 POITIERS ou déposé sur le site www.telerecours.fr

Pour extrait certifié conforme, le 05 octobre 2026

Mme Frédérique DAMBRINE,
Secrétaire de séance,

M. Olivier FOUILLET,
Maire d'Airvau

Le Maire,
Olivier FOUILLET

AR-Préfecture
079-200085785-20261006-11-DE
Acte certifié éxécutoire
Réception par le Préfet : 06-10-2026
Publication le : 06-10-2026

Commune d'AIRVAULT
1 rue Constant BALQUET
79600 AIRVAULT

DEL 2026-104

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du Conseil municipal du 28 septembre 2026

L'an deux mille vingt-six le VINGT-HUIT SEPTEMBRE, le Conseil municipal de la commune d'AIRVAULT, régulièrement convoqué, s'est réuni à 20 heures, au nombre prescrit par la loi, dans la salle du Conseil municipal, sous la présidence de M. Olivier FOUILLET, Maire d'Airvault.

21 : Conseillers présents :
MM. FOUILLET Olivier, MANCEAU Mattieu, GUILBOT Dominique, PARTHENAY Frédéric, DAMBRINE Frédérique, CHABAUTY Régine CHABAUTY Viviane, MICHAUD Wilfried, CHARRIER Maryse, BECUE Patrice, CHAUFOURNIER Joëlle, BONIFAIT Paul-Emmanuel, GOURDON Samuel, PRIMAULT Pascal, THIBAUDEAU Pascale, RENOUX Sandrine, NIVEAU Nicole, TEILLET Philippe, LANDA Monique, DUPIC Didier, MILLON Didier.

06 : Votants par procuration :
BERTRAND David ayant donné pouvoir à Viviane CHABAUTY
JOZEAU Jacky ayant donné pouvoir à FOUILLET Olivier
ROUX – ROBIC Lydie ayant donné pouvoir à CHARRIER Maryse
BOUJU Noémie ayant donné pouvoir à GUILBOT Dominique
VARLET Charlotte ayant donné pouvoir à DUPIC Didier
DERBORD William ayant donné pouvoir à MICHAUD Wilfried

Mme Frédérique DAMBRINE été élue secrétaire de séance.
Date de convocation : le 18 septembre 2026

FINANCES - SUBVENTIONS

ATTRIBUTION COMPLEMENTAIRE DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS 2026 –FOOTING AIRVAUDAIS TRAIL ET FUTSAL RVO

7.5 - DEL.2026-104

Monsieur le Maire et Monsieur l'Adjoint délégué aux sports exposent :

Le bureau municipal s'est réuni afin d'examiner deux demandes de subvention déposées pour l'année 2026 par les associations « Footing Airvaudais Trail » et « Futsal RVO ».
Après examen des dossiers, il est proposé au Conseil municipal **d'attribuer les subventions suivantes :**

- 576 € au profit de l'association Footing Airvaudais Trail ;
- 150 € au profit de de l'association Futsal RVO, à titre de subvention exceptionnelle de démarrage pour son année de création.

✓ ***Après en avoir délibéré, le Conseil municipal en décide ainsi, à l'unanimité des membres présents ou représentés.***

Le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte et informe qu'il peut faire l'objet d'un courrier adressé par courrier au tribunal administratif de Poitiers, 15 Rue Blossac, 86 000 POITIERS ou déposé sur le site www.telerecours.fr

Pour extrait certifié conforme, le 05 octobre 2026

Mme Frédérique DAMBRINE,
Secrétaire de séance,

M. Olivier FOU
Maire d'Airva

Le Maire,
Olivier FOUILLET

AR-Préfecture
079-200085785-20261006-10-DE
Acte certifié éxécutoire
Réception par le Préfet : 06-10-2026
Publication le : 06-10-2026

Commune d'AIRVAULT
1 rue Constant BALQUET
79600 AIRVAULT

DEL 2026-105

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du Conseil municipal du 28 septembre 2026

L'an deux mille vingt-six le VINGT-HUIT SEPTEMBRE, le Conseil municipal de la commune d'AIRVAULT, régulièrement convoqué, s'est réuni à 20 heures, au nombre prescrit par la loi, dans la salle du Conseil municipal, sous la présidence de M. Olivier FOUILLET, Maire d'Airvault.

21 : Conseillers présents :
MM. FOUILLET Olivier, MANCEAU Mattieu, GUILBOT Dominique, PARTHENAY Frédéric, DAMBRINE Frédérique, CHABAUTY Régine CHABAUTY Viviane, MICHAUD Wilfried, CHARRIER Maryse, BECUE Patrice, CHAUFOURNIER Joëlle, BONIFAIT Paul-Emmanuel, GOURDON Samuel, PRIMAULT Pascal, THIBAUDEAU Pascale, RENOUX Sandrine, NIVEAU Nicole, TEILLET Philippe, LANDA Monique, DUPIC Didier, MILLON Didier.

06 : Votants par procuration :
BERTRAND David ayant donné pouvoir à Viviane CHABAUTY
JOZEAU Jacky ayant donné pouvoir à FOUILLET Olivier
ROUX – ROBIC Lydie ayant donné pouvoir à CHARRIER Maryse
BOUJU Noémie ayant donné pouvoir à GUILBOT Dominique
VARLET Charlotte ayant donné pouvoir à DUPIC Didier
DERBORD William ayant donné pouvoir à MICHAUD Wilfried

Mme Frédérique DAMBRINE été élue secrétaire de séance.
Date de convocation : le 18 septembre 2026

FINANCES – FONDS DE CONCOURS

CONVENTION AVEC LE SIEDS POUR LA REALISATION D'AUDITS ET D'ETUDES ENERGETIQUES – VERSEMENT D'UN FONDS DE CONCOURS DE LA COMMUNE D'AIRVAULT

7.8- DEL.2026-105

Monsieur le Maire expose :

Dans le cadre du groupement de commandes pour l'achat d'énergies qu'il coordonne, le SIEDS s'engage aux côtés des communes afin d'encourager la réalisation d'économies d'énergie.

À ce titre, il propose la prise en charge d'audits et d'études énergétiques portant sur le patrimoine bâti des collectivités.
Le financement de ces prestations s'établit comme suit :

- **Bâtiments scolaires et bâtiments de plus de 1 000 m² :** prise en charge intégrale (100 %) par le SIEDS ;
- **Bâtiments de moins de 1 000 m² :** participation financière de la commune plafonnée à 50 %.

Au titre de ce programme, le SIEDS propose de réaliser un audit et une étude énergétique pour l'ensemble des bâtiments formant le futur « Espace jeunesse » situé Rue Pierre LAILLÉ.

✓ *Monsieur le Maire propose à l'assemblée :*

- **D'autoriser la réalisation par le SIEDS** d'un audit et d'une étude énergétique pour le bâtiment du futur Espace Jeunesse
- **D'autoriser le Maire, ou son représentant à signer la convention** afférente ainsi que tout document nécessaire à sa mise en œuvre (cf annexe)
- Les crédits budgétaires sont inscrits au budget communale 2026

✓ *Après en avoir délibéré, le Conseil municipal en décide ainsi, à l'unanimité des membres présents ou représentés.*

Le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte et informe qu'il peut faire l'objet d'un courrier adressé par courrier au tribunal administratif de Poitiers, 15 Rue Blossac, 86 000 POITIERS ou déposé sur le site www.telerecours.fr

Pour extrait certifié conforme, le 05 octobre 2026

Mme Frédérique DAMBRINE
Secrétaire de séance,

M. Olivier FOUILLET,
Maire d'Airvault

MAIRIE D'AIRVAULT (Deux-Sèvres)

AR-Préfecture

079-200085785-20261006-9-DE

Acte certifié éxécutoire

Réception par le Préfet : 06-10-2026

Publication le : 06-10-2026

MAIRIE D'AIRVAULT (Deux-Sèvres)

Le Maire,

Olivier FOUILLET

Commune d'AIRVAULT
1 rue Constant BALQUET
79600 AIRVAULT

DEL 2026-106

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du Conseil municipal du 28 septembre 2026

L'an deux mille vingt-six le VINGT-HUIT SEPTEMBRE, le Conseil municipal de la commune d'AIRVAULT, régulièrement convoqué, s'est réuni à 20 heures, au nombre prescrit par la loi, dans la salle du Conseil municipal, sous la présidence de M. Olivier FOUILLET, Maire d'Airvault.

21 : Conseillers présents :
MM. FOUILLET Olivier, MANCEAU Mattieu, GUILBOT Dominique, PARTHENAY Frédéric, DAMBRINE Frédérique, CHABAUTY Régine CHABAUTY Viviane, MICHAUD Wilfried, CHARRIER Maryse, BECUE Patrice, CHAUFOURNIER Joëlle, BONIFAIT Paul-Emmanuel, GOURDON Samuel, PRIMAULT Pascal, THIBAUDEAU Pascale, RENOUX Sandrine, NIVEAU Nicole, TEILLET Philippe, LANDA Monique, DUPIC Didier, MILLON Didier.

06 : Votants par procuration :
BERTRAND David ayant donné pouvoir à Viviane CHABAUTY
JOZEAU Jacky ayant donné pouvoir à FOUILLET Olivier
ROUX – ROBIC Lydie ayant donné pouvoir à CHARRIER Maryse
BOUJU Noémie ayant donné pouvoir à GUILBOT Dominique
VARLET Charlotte ayant donné pouvoir à DUPIC Didier
DERBORD William ayant donné pouvoir à MICHAUD Wilfried

Mme Frédérique DAMBRINE été élue secrétaire de séance.
Date de convocation : le 18 septembre 2026

FINANCES – DIVERS

CONVENTION AVEC ORANGE POUR LA REALISATION DE TRAVAUX D'EFFACEMENT DE RESEAUX - RUE ISIDORE JAURAND

7.10 - DEL.2026-106

Monsieur le Maire expose :

Dans le cadre des travaux d'aménagement de voirie Rue Isidore JAURAND, la commune d'Airvault souhaite effacer les réseaux de communication électronique.
A ce titre, il convient de conventionner avec ORANGE afin de définir les conditions dans lesquelles les parties s'engagent à exécuter et à financer lesdits travaux

✓ ***Monsieur le Maire propose à l'assemblée :***

- **D'autoriser les travaux d'effacement du réseau de communication électronique Rue Isidore JAURAND**
- **D'autoriser le Maire ou son représentant à signer** la convention afférente ainsi que tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette décision (cf annexe)
- Les crédits budgétaires sont inscrits au budget communal 2026

✓ ***Après en avoir délibéré, le Conseil municipal en décide ainsi, à l'unanimité des membres présents ou représentés.***

Le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte et informe qu'il peut faire l'objet d'un courrier adressé par courrier au tribunal administratif de Poitiers, 15 Rue Blossac, 86 000 POITIERS ou déposé sur le site www.telerecours.fr

AR-Préfecture
079-200085785-20261006-8-DE
Acte certifié exécutoire
Réception par le Préfet : 06-10-2026
Publication le : 06-10-2026

Pour extrait certifié conforme, le 05 octobre 2026

Mme Frédérique DAMBRINE
Secrétaire de séance,

M. Olivier FOUILL
Maire d'Airvau

Le Maire,
Olivier FOUILLET

Commune d'AIRVAULT
1 rue Constant BALQUET
79600 AIRVAULT

DEL 2026-107

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du Conseil municipal du 28 septembre 2026

L'an deux mille vingt-six le VINGT-HUIT SEPTEMBRE, le Conseil municipal de la commune d'AIRVAULT, régulièrement convoqué, s'est réuni à 20 heures, au nombre prescrit par la loi, dans la salle du Conseil municipal, sous la présidence de M. Olivier FOUILLET, Maire d'Airvault.

21 : Conseillers présents :
MM. FOUILLET Olivier, MANCEAU Mattieu, GUILBOT Dominique, PARTHENAY Frédéric, DAMBRINE Frédérique, CHABAUTY Régine CHABAUTY Viviane, MICHAUD Wilfried, CHARRIER Maryse, BECUE Patrice, CHAUFOURNIER Joëlle, BONIFAIT Paul-Emmanuel, GOURDON Samuel, PRIMAULT Pascal, THIBAUDEAU Pascale, RENOUX Sandrine, NIVEAU Nicole, TEILLET Philippe, LANDA Monique, DUPIC Didier, MILLON Didier.

06 : Votants par procuration :
BERTRAND David ayant donné pouvoir à Viviane CHABAUTY
JOZEAU Jacky ayant donné pouvoir à FOUILLET Olivier
ROUX – ROBIC Lydie ayant donné pouvoir à CHARRIER Maryse
BOUJU Noémie ayant donné pouvoir à GUILBOT Dominique
VARLET Charlotte ayant donné pouvoir à DUPIC Didier
DERBORD William ayant donné pouvoir à MICHAUD Wilfried

Mme Frédérique DAMBRINE été élue secrétaire de séance.
Date de convocation : le 18 septembre 2026

DOMAINE ET PATRIMOINE – AUTRES ACTES DE GESTION DU DOMAINE PUBLIC

DESAFFECTATION ET DECLASSEMENT DU DOMAINE PUBLIC SANS ENQUETE PUBLIQUE D'UN DELAISSE DE VOIRIE SITUE « LA CROIX » PARCELLE 317 AK 467

3.5 - DEL.2026-107

M. Le Maire expose

Dans le cadre de la mise en œuvre du programme de construction de 8 logements sociaux avec Deux-Sèvres Habitat, la Commune doit céder le terrain nécessaire à l'emprise foncière de l'opération. Cette opération a été validée par le Conseil municipal en date du 6 février 2024 (délibération 2024-005).
Il s'avère que la parcelle 317 AK 467 comprise dans le périmètre de l'opération, constitue un délaissé de voirie résultant de l'aménagement de la rue de la Croix à Barroux, Commune déléguée de Soulièvres.*Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L. 2121-29.*

- *Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L. 2121-29*
- *Vu le Code de la voirie routière, et notamment ses articles L. 112-8, L. 141-3 et R. 141-4 à R. 141- 10*
- *Vu le Code général de la propriété des personnes publiques, et notamment ses articles L. 2111-14 et L. 2141-1*
- *Vu le plan de situation identifiant la parcelle cadastrée section 317 AK 467, d'une superficie de 61 m²*
- *Considérant que la parcelle susvisée constitue un délaissé de voirie communale*
- *Considérant que cette portion de terrain a perdu toute utilité pour la circulation publique*
- *Considérant qu'aux termes de l'article L. 141-3 du Code de la voirie routière, le déclassement d'une voie communale ou d'une section de voie ne nécessitant pas d'altération des conditions de desserte ou de circulation des propriétés riveraines peut être prononcé sans enquête publique préalable*
- *Considérant que la désaffectation de cette parcelle ne porte aucune atteinte aux droits de desserte des riverains ni à la continuité de la circulation publique.*
- *Considérant que les propriétaires riverains de cette parcelle n'ont pas fait valoir leur droit de priorité,*

✓ *Monsieur le Maire propose à l'assemblée :*

- **De constater la désaffectation matérielle** et définitive du domaine public routier de la parcelle cadastrée 317 AK 467 d'une contenance de 61 m² située rue de la Croix – Barroux- Commune déléguée de Soulièvres.
- **De prononcer le déclassement** de cette parcelle du domaine public
- **De constater son intégration de plein droit dans le domaine privé** de la Commune,
- **De dispenser l'opération d'enquête préalable**, conformément aux dispositions de l'article L.141-3 du Code de la voirie routière.
- **D'autoriser sa cession** dans le cadre de l'opération foncière avec Deux-Sèvres Habita
- **De l'autoriser, ou son représentant, à accomplir toutes les formalités** administratives, cadastrales et juridiques nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

✓ ***Après en avoir délibéré, le Conseil municipal en décide ainsi, à l'unanimité des membres présents ou représentés.***

Le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte et informe qu'il peut faire l'objet d'un courrier adressé par courrier au tribunal administratif de Poitiers, 15 Rue Blossac, 86 000 POITIERS ou déposé sur le site www.telerecours.fr

Pour extrait certifié conforme, le 05 octobre 2026

Mme Frédérique DAMBRINE
Secrétaire de séance,

MAIRIE D'AIRVAULT (Deux-Sèvres)

M. Olivier FOUILLET,
Maire d'Airvault

AR-Préfecture

079-200085785-20261006-7-DE

Acte certifié éxécutoire

Réception par le Préfet : 06-10-2026

Publication le : 06-10-2026

MAIRIE D'AIRVAULT (Deux-Sèvres)

Le Maire,

Olivier FOUILLET

Commune d'AIRVAULT
1 rue Constant BALQUET
79600 AIRVAULT

DEL 2026-108

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du Conseil municipal du 28 septembre 2026

L'an deux mille vingt-six le VINGT-HUIT SEPTEMBRE, le Conseil municipal de la commune d'AIRVAULT, régulièrement convoqué, s'est réuni à 20 heures, au nombre prescrit par la loi, dans la salle du Conseil municipal, sous la présidence de M. Olivier FOUILLET, Maire d'Airvault.

21 : Conseillers présents :
MM. FOUILLET Olivier, MANCEAU Mattieu, GUILBOT Dominique, PARTHENAY Frédéric, DAMBRINE Frédérique, CHABAUTY Régine CHABAUTY Viviane, MICHAUD Wilfried, CHARRIER Maryse, BECUE Patrice, CHAUFOURNIER Joëlle, BONIFAIT Paul-Emmanuel, GOURDON Samuel, PRIMAULT Pascal, THIBAUDEAU Pascale, RENOUX Sandrine, NIVEAU Nicole, TEILLET Philippe, LANDA Monique, DUPIC Didier, MILLON Didier.

06 : Votants par procuration :
BERTRAND David ayant donné pouvoir à Viviane CHABAUTY
JOZEAU Jacky ayant donné pouvoir à FOUILLET Olivier
ROUX – ROBIC Lydie ayant donné pouvoir à CHARRIER Maryse
BOUJU Noémie ayant donné pouvoir à GUILBOT Dominique
VARLET Charlotte ayant donné pouvoir à DUPIC Didier
DERBORD William ayant donné pouvoir à MICHAUD Wilfried

Mme Frédérique DAMBRINE été élue secrétaire de séance.
Date de convocation : le 18 septembre 2026

DOMAINE ET PATRIMOINE – ALIENATIONS

CESSION FONCIERE AU PROFIT DE DEUX-SEVRES HABITAT DE L'EMPRISE POUR LE PROGRAMME DE LOGEMENTS SOCIAUX DU LOTISSEMENT DU BOIS AUX CHEVRES

3.2 - DEL.2026-108

Monsieur le Maire expose :

- *Vu le Code général des collectivités territoriales*
- *Vu le Code général de la propriété des personnes publiques*
- *Vu la délibération n°2024-005 du Conseil municipal en date du 6 février 2024 autorisant le lancement d'un programme de construction de 8 logements sociaux par Deux-Sèvres Habitat*
- *Vu les avis du pôle d'évaluation domaniale en date du 5 juin 2026 et du 1er septembre 2026*
- *Considérant que les démarches préalables au lancement de l'opération de construction portée par l'office public Deux-Sèvres habitat sont désormais achevées*
- *Considérant qu'il convient de finaliser la cession de l'emprise foncière nécessaire à la réalisation du programme de construction de 8 logements sociaux*
- *Considérant que cette emprise est constituée des parcelles cadastrées section 317 AK 464, 317 AK 465, 317 AK 447, 317 AK 448 et 317 AK 467 pour une superficie totale de 3 335 m²*
- *Considérant que l'opération n'est financièrement réalisable que si le prix de cession est consenti à titre gracieux,*
- ***Considérant que le Conseil municipal a validé ce prix de cession (inférieur à l'estimation du pôle d'évaluation domanial) en raison de l'intérêt public de l'opération,***

✓ ***Monsieur le Maire propose à l'assemblée :***

- **De céder à Deux-Sèvres Habitat** l'emprise foncière composée des parcelles cadastrées section 317 AK 464 – 317 AK 465 – 317 AK 447- 317 AK 448 et 317 AK 467, représentant une superficie de 3335 m².

- **De décider que cette cession est réalisée à titre gracieux.** Les frais de notaires seront à la charge de l'acquéreur
- **D'autoriser le Maire, ou son représentant, à signer l'acte** authentique de vente à intervenir devant notaire, ainsi que tout document administratif, cadastral ou contractuel se rapportant à l'exécution de la présente décision
- Les autres modalités prévues dans la délibération du 6 février 2026 sont maintenues (garantie d'emprunt, subvention d'équilibre)
- Les crédits budgétaires sont prévus au budget communal 2026.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal en décide ainsi, à l'unanimité des membres présents ou représentés

Le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte et informe qu'il peut faire l'objet d'un courrier adressé par courrier au tribunal administratif de Poitiers, 15 Rue Blossac, 86 000 POITIERS ou déposé sur le site www.telerecours.fr

Pour extrait certifié conforme, le 05 octobre 2026

Mme Frédérique DAMBRINE
Secrétaire de séance,

M. Olivier FOUILLET,
Maire d'Airvault

MAIRIE D'AIRVAULT (Deux-Sèvres)

AR-Préfecture

079-200085785-20261006-23-DE

Acte certifié exécutoire

Réception par le Préfet : 06-10-2026

Publication le : 06-10-2026

Le Maire,

MAIRIE D'AIRVAULT (Deux-Sèvres)

Olivier FOUILLET

Commune d'AIRVAULT
1 rue Constant BALQUET
79600 AIRVAULT

DEL 2026-109

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du Conseil municipal du 28 septembre 2026

L'an deux mille vingt-six le VINGT-HUIT SEPTEMBRE, le Conseil municipal de la commune d'AIRVAULT, régulièrement convoqué, s'est réuni à 20 heures, au nombre prescrit par la loi, dans la salle du Conseil municipal, sous la présidence de M. Olivier FOUILLET, Maire d'Airvault.

21 : Conseillers présents :
MM. FOUILLET Olivier, MANCEAU Mattieu, GUILBOT Dominique, PARTHENAY Frédéric, DAMBRINE Frédérique, CHABAUTY Régine CHABAUTY Viviane, MICHAUD Wilfried, CHARRIER Maryse, BECUE Patrice, CHAUFOURNIER Joëlle, BONIFAIT Paul-Emmanuel, GOURDON Samuel, PRIMAULT Pascal, THIBAUDEAU Pascale, RENOUX Sandrine, NIVEAU Nicole, TEILLET Philippe, LANDA Monique, DUPIC Didier, MILLON Didier.

06 : Votants par procuration :
BERTRAND David ayant donné pouvoir à Viviane CHABAUTY
JOZEAU Jacky ayant donné pouvoir à FOUILLET Olivier
ROUX – ROBIC Lydie ayant donné pouvoir à CHARRIER Maryse
BOUJU Noémie ayant donné pouvoir à GUILBOT Dominique
VARLET Charlotte ayant donné pouvoir à DUPIC Didier
DERBORD William ayant donné pouvoir à MICHAUD Wilfried

Mme Frédérique DAMBRINE été élue secrétaire de séance.
Date de convocation : le 18 septembre 2026

DOMAINE ET PATRIMOINE – ALIENATIONS

CESSION DES PARCELLES 325 A 1202 ET 325 A 1205 AU PROFIT DE [redacted]

3.2 - DEL.2026-109

Monsieur le Maire expose :

- *Vu le Code général des collectivités territoriales*
- *Vu le Code général de la propriété des personnes publiques*
- Vu l'avis du service d'évaluation du domaine en date du 22 septembre 2026
- *Considérant que les parcelles 325 A 1202 d'une superficie de 119 m² et 325 A 1205 d'une superficie de 86 m², appartiennent au domaine privé de la Commune d'Airvault*
- *Considérant que ces parcelles ne sont pas affectées à un service public et ne sont plus entretenues en raison de leur situation isolée*
- *Considérant la demande présentée par [redacted], demeurant 5 Impasse de la mairie, Commune déléguée de Tessonnière, 79600 AIRVAULT, exprimant le souhait d'acquérir lesdites parcelles situées en limite de leur propriété*
- *Considérant l'avis susvisé du service d'évaluation du Domaine ayant évalué ces deux parcelles au prix de 62 €*
- *Considérant les conditions d'aliénation proposées et convenues entre la commune et l'acquéreur pour un montant de 82 €*

✓ ***Monsieur le Maire propose à l'assemblée :***

- **D'approuver** la cession des parcelles cadastrées :
  - **325 A 1202 d'une contenance de 119 m²**
  - **325 A 1205 d'une contenance de 86 m²**
- Situées les Grands Jardins Tessonnière, au profit de [redacted]
- **De fixer** le prix de vente à la somme de **82 €.**
- **De préciser** que l'ensemble des frais annexes liés à cette transaction (frais de bornage, de géomètre et frais d'acte notarié...) sera intégralement à la charge de l'acquéreur.

- D'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant dûment désigné, à signer l'acte authentique à intervenir devant notaire, ainsi que tout document ou avenant afférent à la réalisation de cette cession.

✓ ***Après en avoir délibéré, le Conseil municipal en décide ainsi, à l'unanimité des membres présents ou représentés.***

Le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte et informe qu'il peut faire l'objet d'un courrier adressé par courrier au tribunal administratif de Poitiers, 15 Rue Blossac, 86 000 POITIERS ou déposé sur le site www.telerecours.fr

Pour extrait certifié conforme, le 05 octobre 2026

Mme Frédérique DAMBRINE
Secrétaire de séance,

M. Olivier FOUILLET,
Maire d'Airvault

MAIRIE D'AIRVAULT (Deux-Sèvres)

AR-Préfecture

079-200085785-20261006-22-DE

Acte certifié exécutoire

Réception par le Préfet : 06-10-2026

Publication le : 06-10-2026

Le Maire,

MAIRIE D'AIRVAULT (Deux-Sèvres)

Olivier FOUILLET

Commune d'AIRVAULT
1 rue Constant BALQUET
79600 AIRVAULT

DEL 2026-110

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du Conseil municipal du 28 septembre 2026

L'an deux mille vingt-six le VINGT-HUIT SEPTEMBRE, le Conseil municipal de la commune d'AIRVAULT, régulièrement convoqué, s'est réuni à 20 heures, au nombre prescrit par la loi, dans la salle du Conseil municipal, sous la présidence de M. Olivier FOUILLET, Maire d'Airvault.

21 : Conseillers présents :
MM. FOUILLET Olivier, MANCEAU Mattieu, GUILBOT Dominique, PARTHENAY Frédéric, DAMBRINE Frédérique, CHABAUTY Régine CHABAUTY Viviane, MICHAUD Wilfried, CHARRIER Maryse, BECUE Patrice, CHAUFOURNIER Joëlle, BONIFAIT Paul-Emmanuel, GOURDON Samuel, PRIMAULT Pascal, THIBAUDEAU Pascale, RENOUX Sandrine, NIVEAU Nicole, TEILLET Philippe, LANDA Monique, DUPIC Didier, MILLON Didier.

06 : Votants par procuration :
BERTRAND David ayant donné pouvoir à Viviane CHABAUTY
JOZEAU Jacky ayant donné pouvoir à FOUILLET Olivier
ROUX – ROBIC Lydie ayant donné pouvoir à CHARRIER Maryse
BOUJU Noémie ayant donné pouvoir à GUILBOT Dominique
VARLET Charlotte ayant donné pouvoir à DUPIC Didier
DERBORD William ayant donné pouvoir à MICHAUD Wilfried

Mme Frédérique DAMBRINE été élue secrétaire de séance.
Date de convocation : le 18 septembre 2026

DOMAINE ET PATRIMOINE – AUTRES ACTES DE GESTION DU DOMAINE PUBLIC

DESAFFECTATION D'UNE PARTIE DU CHEMIN RURAL DE LA PERLEE ET DU CHEMIN RURAL DES BOIS DE LA PERLEE

3.5 - DEL.2026-110

Monsieur le Maire expose :

Par décision n° 2026-094 en date du 22 juin 2026, le Conseil municipal a décidé le lancement de la procédure de désaffectation de l'usage public de deux chemins ruraux en vue de leur cession :

- D'une partie du chemin rural dit « de la Perlée »
- Du chemin rural dit « Des bois de la Perlée »

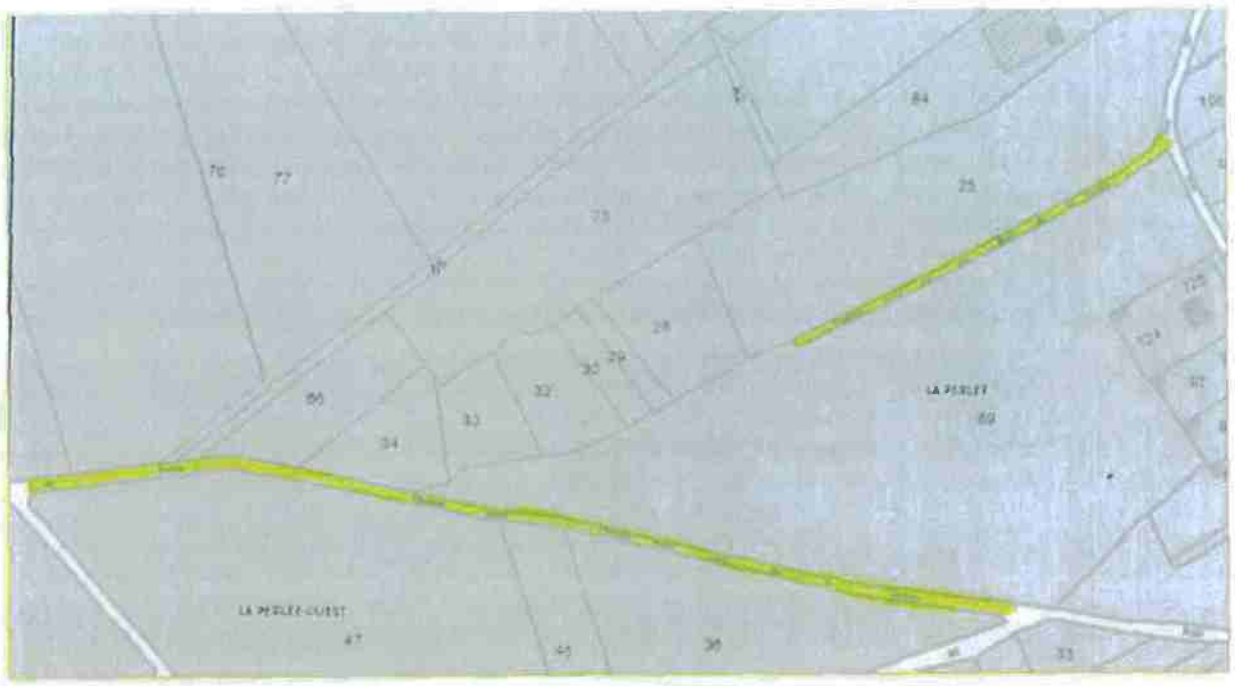
Dans son rapport en date du 12 septembre 2026, ce dernier a émis un avis favorable à la désaffectation des chemins ruraux situés dans les sections cadastrales 317 AH et 317 ZD, Commune déléguée de Soulièvres.

- Vu le Code général des collectivités territoriales
- Vu Le Code rural et de la pêche maritime, notamment ses articles L. 161-1 à L. 161-13, et R. 161- 25 à R. 161-27
- Vu Le Code de la voirie routière
- Vu l'arrêté du Maire N° SEC 2026-015 en date du 7 août 2026 prescrivant l'ouverture d'une enquête publique préalable à la désaffectation de chemins ruraux indiqués ci-dessus
- Vu le registre d'enquête publique et le rapport et la conclusion du commissaire enquêteur remis en date du 12 septembre 2026 émettant un avis favorable
- Considérant que ces chemins ont perdu leur utilité publique, puisqu'ils n'existent plus physiquement sur le terrain
- Considérant qu'il convient en conséquence de constater leur désaffectation matérielle en vue de leur cession

✓ ***Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil municipal :***

- De constater la désaffectation des chemins ruraux
    - Des bois de la Perlée – Commune déléguée de Soulièvres
    - Et d'une partie du chemin rural de la Perlée – Commune déléguée de Soulièvres (voir plan)
- **D'autoriser la cession de ces deux chemins après formalités auprès du service du Domaine**
- **De procéder à l'information des propriétaires riverains afin de faire valoir leur droit de priorité pour l'acquisition de ces chemins**
- **D'autoriser le Maire, ou son représentant, à accomplir et signer** tous les actes administratifs et juridiques nécessaires à l'exécution de la présente décision
- Les crédits nécessaires sont inscrits au budget communal.

✓ ***Après en avoir délibéré, le Conseil municipal en décide ainsi, à l'unanimité des membres présents ou représentés***



Le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte et informe qu'il peut faire l'objet d'un courrier adressé par courrier au tribunal administratif de Poitiers, 15 Rue Blossac, 86 000 POITIERS ou déposé sur le site www.telerecours.fr

Pour extrait certifié conforme, le 05 octobre 2026

Mme Frédérique DAMBRINE
Secrétaire de séance,

M. Olivier FOUILLET,
Maire d'Airvault

MAIRIE D'AIRVAULT (Deux-Sèvres)

AR-Préfecture

079-200085785-20261006-21-DE

Acte certifié éxécutoire

Réception par le Préfet : 06-10-2026

Publication le : 06-10-2026

Le Maire,

MAIRIE D'AIRVAULT (Deux-Sèvres)

Olivier FOUILLET

Commune d'AIRVAULT
1 rue Constant BALQUET
79600 AIRVAULT

DEL 2026-111

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du Conseil municipal du 28 septembre 2026

L'an deux mille vingt-six le VINGT-HUIT SEPTEMBRE, le Conseil municipal de la commune d'AIRVAULT, régulièrement convoqué, s'est réuni à 20 heures, au nombre prescrit par la loi, dans la salle du Conseil municipal, sous la présidence de M. Olivier FOUILLET, Maire d'Airvault.

21 : Conseillers présents :
MM. FOUILLET Olivier, MANCEAU Mattieu, GUILBOT Dominique, PARTHENAY Frédéric, DAMBRINE Frédérique, CHABAUTY Régine CHABAUTY Viviane, MICHAUD Wilfried, CHARRIER Maryse, BECUE Patrice, CHAUFOURNIER Joëlle, BONIFAIT Paul-Emmanuel, GOURDON Samuel, PRIMAULT Pascal, THIBAUDEAU Pascale, RENOUX Sandrine, NIVEAU Nicole, TEILLET Philippe, LANDA Monique, DUPIC Didier, MILLON Didier.

06 : Votants par procuration :
BERTRAND David ayant donné pouvoir à Viviane CHABAUTY
JOZEAU Jacky ayant donné pouvoir à FOUILLET Olivier
ROUX – ROBIC Lydie ayant donné pouvoir à CHARRIER Maryse
BOUJU Noémie ayant donné pouvoir à GUILBOT Dominique
VARLET Charlotte ayant donné pouvoir à DUPIC Didier
DERBORD William ayant donné pouvoir à MICHAUD Wilfried

Mme Frédérique DAMBRINE été élue secrétaire de séance.
Date de convocation : le 18 septembre 2026

URBANISME – DOCUMENTS D'URBANISME

MODIFICATION N°2 – PLAN LOCAL D'URBANISME DE LA COMMUNE D'AIRVAULT

2.1 - DEL.2026-111

Monsieur le Maire et Madame l'Adjointe en charge de l'urbanisme exposent :

- *Vu le Code de l'urbanisme, notamment ses articles L. 153-36 à L. 153-44 relatifs aux procédures de modification du Plan Local d'Urbanisme*
- *Vu la délibération du Conseil municipal d'Airvault en date du 16 octobre 2007 portant approbation du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la commune*
- *Vu la délibération du Conseil de la Communauté de Communes Airvaudais-Val du Thouet en date du 30 juin 2026 approuvant l'ouverture à l'urbanisation dans le cadre de la modification n°2 du PLU*
- *Vu l'avis conforme de la Mission Régionale d'Autorité environnementale (MRAe) Nouvelle-Aquitaine rendu le 6 août 2026, actant l'absence de nécessité de réaliser une évaluation environnementale*
- *Vu le dossier de la note de présentation de la modification n°2 du PLU mis à disposition de la commune*

- ***Considérant l'intérêt économique et l'emploi local :***
  L'usine Marie Surgelés, implantée à Airvault depuis 1987 et rattachée au groupe LDC, constitue l'un des piliers économiques essentiels de notre territoire rural. Elle emploie près de 280 personnes en CDI et 70 intérimaires. Cela représente environ 10 % des emplois totaux de la Communauté de Communes. La pérennisation de cette activité agroalimentaire est une priorité stratégique pour la commune.

- ***Considérant l'urgence environnementale et technique :***
  Le modèle historique de gestion des effluents de l'usine par ferti-irrigation n'est plus viable à long terme. Les surfaces agricoles disponibles pour l'épandage ont drastiquement diminué, passant de 94 hectares en 2004 à seulement 28 hectares en 2024. Cette saturation engendre un risque de déséquilibre agronomique majeur pour les sols locaux.

Pour y remédier, l'entreprise s'est engagée dans la création d'une station d'épuration complète et performante visant un rejet propre en milieu naturel (le Thouet). Ce dispositif requiert impérativement l'aménagement de lagunes de stockage temporaire d'une capacité de 50 000 m³ au sud du site industriel actuel.

- ***Considérant la justification du choix du site et l'adaptation du zonage :***
  L'emprise technique de 30 000 m² requise pour les lagunes ne peut pas être absorbée par le foncier résiduel interne de l'usine. Les différentes variantes d'implantation étudiées en zone urbaine ou sur d'autres secteurs agricoles ont été écartées pour des contraintes topographiques, hydrauliques ou paysagères majeures.
  Le site retenu s'impose comme la solution optimale. Il assure une continuité hydraulique naturelle en contre-bas de l'usine. De plus, il présente un enjeu agronomique très limité. Le projet nécessite donc l'évolution réglementaire de 28 852 m² (parcelles 317 AH0034, 317 ZD0047, 317 AH0069 et l'emprise du chemin rural de la Perlée) du zonage A (Agricole) vers le zonage U (Urbain économique).*

- ***Considérant la préservation des espaces agricoles et la compensation foncière :***
  Le Conseil municipal salue la démarche de sobriété foncière anticipée par la Communauté de Communes. Afin de respecter la trajectoire de réduction de l'artificialisation des sols et de compenser l'ouverture de ces 2,8 hectares à l'urbanisation, la modification acte la fermeture à l'urbanisation de 4,5 hectares. Douze parcelles actuellement classées en zone U (secteur ouest) et à vocation agricole de fait vont être reclassées en zone A (Agricole). Le bilan foncier net de cette modification est ainsi largement favorable à l'agriculture avec la protection pérenne de 45 468 m².*

✓ ***Monsieur le Maire propose à l'assemblée :***

- **D'émettre un avis favorable** au projet de modification n°2 du Plan Local d'Urbanisme (PLU) d'Airvault tel qu'il est présenté.
- **De soutenir pleinement** l'adaptation réglementaire du zonage permettant la modernisation des infrastructures environnementales de l'usine Marie Surgelés.
- **De prendre acte** des mesures de compensation foncière qui permettent de restituer 4,5 hectares de zones économiques vers la zone agricole protégée.
- **De confirmer l'ouverture** en parallèle de la procédure de désaffectation et d'aliénation de la portion du chemin rural de la Perlée nécessaire à la cohérence foncière du site industriel.
- **D'autoriser** Monsieur le Maire à notifier la présente délibération au Président de la Communauté de Communes Airvaudais-Val du Thouet et à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente décision.

✓ ***Après en avoir délibéré, le Conseil municipal en décide ainsi, à l'unanimité des membres présents ou représentés.***

Le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte et informe qu'il peut faire l'objet d'un courrier adressé par courriel au tribunal administratif de Poitiers, 15 Rue Blossac, 86 000 POITIERS ou déposé sur le site www.telerecours.fr

Pour extrait certifié conforme, le 5 octobre 2026

Mme Frédérique DAMBRINE
Secrétaire de séance,

MAIRIE D'AIRVAULT (Deux-Sèvres)

M. Olivier FOUILLET,
Maire d'Airvault

AR-Préfecture

079-200085785-20261006-18-DE

Acte certifié éxécutoire

Réception par le Préfet : 06-10-2026

Publication le : 06-10-2026

MAIRIE D'AIRVAULT (Deux-Sèvres)

Le Maire,

Olivier FOUILLET

Commune d'AIRVAULT
1 rue Constant BALQUET
79600 AIRVAULT

DEL 2026-112

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du Conseil municipal du 28 septembre 2026

L'an deux mille vingt-six le VINGT-HUIT SEPTEMBRE, le Conseil municipal de la commune d'AIRVAULT, régulièrement convoqué, s'est réuni à 20 heures, au nombre prescrit par la loi, dans la salle du Conseil municipal, sous la présidence de M. Olivier FOUILLET, Maire d'Airvault.

21 : Conseillers présents :
MM. FOUILLET Olivier, MANCEAU Mattieu, GUILBOT Dominique, PARTHENAY Frédéric, DAMBRINE Frédérique, CHABAUTY Régine CHABAUTY Viviane, MICHAUD Wilfried, CHARRIER Maryse, BECUE Patrice, CHAUFOURNIER Joëlle, BONIFAIT Paul-Emmanuel, GOURDON Samuel, PRIMAULT Pascal, THIBAUDEAU Pascale, RENOUX Sandrine, NIVEAU Nicole, TEILLET Philippe, LANDA Monique, DUPIC Didier, MILLON Didier.

06 : Votants par procuration :
BERTRAND David ayant donné pouvoir à Viviane CHABAUTY
JOZEAU Jacky ayant donné pouvoir à FOUILLET Olivier
ROUX – ROBIC Lydie ayant donné pouvoir à CHARRIER Maryse
BOUJU Noémie ayant donné pouvoir à GUILBOT Dominique
VARLET Charlotte ayant donné pouvoir à DUPIC Didier
DERBORD William ayant donné pouvoir à MICHAUD Wilfried

Mme Frédérique DAMBRINE été élue secrétaire de séance.
Date de convocation : le 18 septembre 2026

FONCTION PUBLIQUE – AUTRES CATEGORIES DE PERSONNEL

MISE A DISPOSITION D'UN EDUCATEUR SPORTIF SALARIE DU GROUPEMENT « PROFESSION SPORT ET LOISIRS » POUR L'ECOLE MULTISPORTS DE LA COMMUNE D'AIRVAULT

4.4 - DEL.2026-112

Monsieur le Maire et Monsieur l'Adjoint en charge des sports exposent :

Le nombre important d'inscrits à l'école multisports rend insuffisant l'encadrement par l'unique agent du service Sport et Jeunesse. Il est donc proposé de faire appel à un éducateur sportif de l'association "Profession Sport & Loisirs", mis à disposition selon les conditions suivantes :

- *Période* : du 7 octobre 2026 au 30 juin 2027.
- *Nature des activités* :
  - Accueillir en toute sécurité le public 3-6 ans
  - Concevoir et animer des séances multisports s'inscrivant dans un cycle sportif
  - Maintenir le service public en l'absence exceptionnel de l'agent communal,
  - Coordonner les relations avec les familles et le centre de loisirs.
- *Temps de travail* :
  - Maximum de 4 heures par semaine (horaires qui peuvent varier éventuellement en fonction des besoins)
- *Lieu de travail* :
  - Equipements sportifs du territoire
- *Contribution financière* :
  - La contribution financière est fixée à 20 € de l'heure. La prestation est rémunérée sur présentation d'un relevé des heures réalisées au profit de la Commune.

✓ *Monsieur le Maire propose au Conseil municipal :*

- De **l'autoriser à conventionner avec l'association « Profession sport & loisirs »** pour la mise à disposition d'un éducateur sportif au profit de la Commune d'Airvault pour assurer l'animation et l'encadrement des enfants de l'école multisports
- **D'autoriser l'adhésion** à l'association fixée à 40 € par an. (Soit 40 € pour 2026 et 40 € pour 2027)
- **De valider les conditions** de mise à disposition présentées ci-dessus,
- **D'autoriser le Maire**, ou son représentant, **à signer** les documents concernant cette affaire,
- **De prévoir les crédits nécessaires** aux budgets 2026 et 2027

✓ ***Après en avoir délibéré, le Conseil municipal en décide ainsi, à l'unanimité des membres présents ou représentés***

Le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte et informe qu'il peut faire l'objet d'un courrier adressé par courrier au tribunal administratif de Poitiers, 15 Rue Blossac, 86 000 POITIERS ou déposé sur le site www.telerecours.fr

Pour extrait certifié conforme, le 05 octobre 2026

Mme Frédérique DAMBRINE
Secrétaire de séance,

F.DAMBRINE

MAIRIE D'AIRVAULT (Deux-Sèvres)

M. Olivier FOUILLET,
Maire d'Airvault

AR-Préfecture

079-200085785-20261006-19-DE

Acte certifié éxécutoire

Réception par le Préfet : 06-10-2026

Publication le : 06-10-2026

MAIRIE D'AIRVAULT (Deux-Sèvres)

Le Maire,

Olivier FOUILLET

Commune d'AIRVAULT
1 rue Constant BALQUET
79600 AIRVAULT

DEL 2026-113

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du Conseil municipal du 28 septembre 2026

L'an deux mille vingt-six le VINGT-HUIT SEPTEMBRE, le Conseil municipal de la commune d'AIRVAULT, régulièrement convoqué, s'est réuni à 20 heures, au nombre prescrit par la loi, dans la salle du Conseil municipal, sous la présidence de M. Olivier FOUILLET, Maire d'Airvault.

21 : Conseillers présents :
MM. FOUILLET Olivier, MANCEAU Mattieu, GUILBOT Dominique, PARTHENAY Frédéric, DAMBRINE Frédérique, CHABAUTY Régine CHABAUTY Viviane, MICHAUD Wilfried, CHARRIER Maryse, BECUE Patrice, CHAUFOURNIER Joëlle, BONIFAIT Paul-Emmanuel, GOURDON Samuel, PRIMAULT Pascal, THIBAUDEAU Pascale, RENOUX Sandrine, NIVEAU Nicole, TEILLET Philippe, LANDA Monique, DUPIC Didier, MILLON Didier.

06 : Votants par procuration :
BERTRAND David ayant donné pouvoir à Viviane CHABAUTY
JOZEAU Jacky ayant donné pouvoir à FOUILLET Olivier
ROUX – ROBIC Lydie ayant donné pouvoir à CHARRIER Maryse
BOUJU Noémie ayant donné pouvoir à GUILBOT Dominique
VARLET Charlotte ayant donné pouvoir à DUPIC Didier
DERBORD William ayant donné pouvoir à MICHAUD Wilfried

Mme Frédérique DAMBRINE été élue secrétaire de

FONCTION PUBLIQUE – PERSONNEL CONTRACTUEL

RECONDUCTION DU DISPOSITIF POUR LES CHANTIERS A CARACTERE EDUCATIF EN ZONE RURAL DIT « DISPOSITIF ARGENT DE POCHE

4.2 - DEL.2026-113

Monsieur le Maire expose :

Depuis 2025, la mise en œuvre des chantiers à caractère éducatif en zone rurale, dit « dispositif Argent de Poche » nécessite l'agrément de la collectivité par les services de la Direction Départementale de l'Emploi, du Travail, des Solidarités et de la Protection des Populations (DDETSPP)
Ce programme offre aux jeunes résidents d'Airvault, **âgés de 16 à 17 ans révolus,** la possibilité d'effectuer des missions au sein des services municipaux sous l'encadrement des responsables de service.
Chaque demi-journée donne lieu à une indemnité forfaitaire de 15 € net, dans la limite de 30 demi-journées par an (soit 20 maximum durant la période estivale et 10 maximum lors des autres vacances scolaires).

Grâce à ce dispositif, les jeunes participants développent de premières compétences clés :

- **Sens du service public** et découverte du travail en collectivité
- **Rigueur et assiduité** (respect des horaires, des règlements et des règles de sécurité)
- **Capacité à écouter et appliquer** les consignes transmises par l'encadrement
- **Relationnel** adapté pour accueillir l'ensemble des usagers.

Au terme de la mission, une grille d'évaluation et auto-évaluation est proposée à chaque jeune.

✓ *Monsieur le Maire propose à l'assemblée :*

- **D'approuver la mise en œuvre des chantiers à caractère éducatif en zone rurale dit « dispositif Argent de Poche » sur la commune d'Airvault**
- **D'autoriser la reconduction annuelle du dispositif en sollicitant auprès de la DDETSPP** l'agrément et les renouvellements d'agrément nécessaires pour conduire cette opération chaque année
- **D'autoriser** Le Maire à signer tout document relatif à cette affaire et en particulier les pactes d'engament avec les jeunes

- De procéder à la rémunération des jeunes
- Les crédits nécessaires sont inscrits au budget communal

✓ *Après en avoir délibéré, le Conseil municipal en décide ainsi, à l'unanimité des membres présents ou représentés.*

Le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte et informe qu'il peut faire l'objet d'un courrier adressé par courrier au tribunal administratif de Poitiers, 15 Rue Blossac, 86 000 POITIERS ou déposé sur le site www.telerecours.fr

Pour extrait certifié conforme, le 05 octobre 2026

Mme Frédérique DAMBRINE
Secrétaire de séance,

MAIRIE D'AIRVAULT (Deux-Sèvres)

M. Olivier FOUILLET,
Maire d'Airvault

AR-Préfecture

079-200085785-20261006-20-DE

Acte certifié éxécutoire

Réception par le Préfet : 06-10-2026

Publication le : 06-10-2026

MAIRIE D'AIRVAULT (Deux-Sèvres)

Le Maire,

Olivier FOUILLET

Commune d'AIRVAULT
1 rue Constant BALQUET
79600 AIRVAULT

DEL 2026-114

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du Conseil municipal du 28 septembre 2026

L'an deux mille vingt-six le VINGT-HUIT SEPTEMBRE, le Conseil municipal de la commune d'AIRVAULT, régulièrement convoqué, s'est réuni à 20 heures, au nombre prescrit par la loi, dans la salle du Conseil municipal, sous la présidence de M. Olivier FOUILLET, Maire d'Airvault.

21 : Conseillers présents :
MM. FOUILLET Olivier, MANCEAU Mattieu, GUILBOT Dominique, PARTHENAY Frédéric, DAMBRINE Frédérique, CHABAUTY Régine CHABAUTY Viviane, MICHAUD Wilfried, CHARRIER Maryse, BECUE Patrice, CHAUFOURNIER Joëlle, BONIFAIT Paul-Emmanuel, GOURDON Samuel, PRIMAULT Pascal, THIBAUDEAU Pascale, RENOUX Sandrine, NIVEAU Nicole, TEILLET Philippe, LANDA Monique, DUPIC Didier, MILLON Didier.

06 : Votants par procuration :
BERTRAND David ayant donné pouvoir à Viviane CHABAUTY
JOZEAU Jacky ayant donné pouvoir à FOUILLET Olivier
ROUX – ROBIC Lydie ayant donné pouvoir à CHARRIER Maryse
BOUJU Noémie ayant donné pouvoir à GUILBOT Dominique
VARLET Charlotte ayant donné pouvoir à DUPIC Didier
DERBORD William ayant donné pouvoir à MICHAUD Wilfried

Mme Frédérique DAMBRINE été élue secrétaire de séance.
Date de convocation : le 18 septembre 2026

INSTITUTION ET VIE POLITIQUE – INERCOMMUNALITES

RAPPORT D'ACTIVITES DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES AIRVAUDAIS VAL DU THOUET (CCAVT)

5.7 - DEL.2026-114

Monsieur le Maire expose :

Conformément à l'article L. 5211-39 du Code général des collectivités territoriales (CGCT), le Président de l'Établissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI) adresse chaque année au Maire de chaque commune membre un rapport retraçant l'activité de l'intercommunalité.
Ce rapport fait l'objet d'une présentation par le Maire devant le Conseil municipal au cours d'une séance publique.

Ainsi la Commune d'Airvault a réceptionné en date du 6 août 2026 :

- **Le rapport général annuel d'activités pour 2025**
- **Le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets pour 2025**
  Le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'assainissement pour 2025

Ces documents détaillent les actions menées, les réalisations majeures ainsi que les orientations financières et budgétaires de l'intercommunalité sur l'année écoulée
Il est donc demandé au Conseil municipal de prendre acte de la présentation de ces rapports.

- *Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L. 5211-39*
- *Vu les rapports d'activité de la Communauté de Communes de l'Airvaudais Val du Thouet relatifs à l'exercice 2025*
- *Considérant qu'il convient d'informer l'assemblée délibérante de l'activité et des bilans financiers de la Communauté de Communes dont la commune est membre*

✓ *Monsieur le Maire propose à l'assemblée :*

- **De prendre acte** de la présentation des rapports d'activité de la Communauté de Communes de l'Airvaudais Val du Thouet pour l'année 2025.

✓ ***Le Conseil municipal prend acte de la présentation du rapport d'activités de la Communauté de Communes Airvaudais Val du Thouet (CCAVT)***

Le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte et informe qu'il peut faire l'objet d'un courrier adressé par courrier au tribunal administratif de Poitiers, 15 Rue Blossac, 86 000 POITIERS ou déposé sur le site www.telerecours.fr

Pour extrait certifié conforme, le 05 octobre 2026

Mme Frédérique DAMBRINE
Secrétaire de séance,

F. DAMBRINE

MAIRIE D'AIRVAULT (Deux-Sèvres)

M. Olivier FOUILLET,
Maire d'Airvault

AR-Préfecture

079-200085785-20261006-6-DE

Acte certifié éxécutoire

Réception par le Préfet : 06-10-2026

Publication le : 06-10-2026

MAIRIE D'AIRVAULT (Deux-Sèvres)

Le Maire,

Olivier FOUILLET

Commune d'AIRVAULT
1 rue Constant BALQUET
79600 AIRVAULT

DEL 2026-115

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du Conseil municipal du 28 septembre 2026

L'an deux mille vingt-six le VINGT-HUIT SEPTEMBRE, le Conseil municipal de la commune d'AIRVAULT, régulièrement convoqué, s'est réuni à 20 heures, au nombre prescrit par la loi, dans la salle du Conseil municipal, sous la présidence de M. Olivier FOUILLET, Maire d'Airvault.

21 : Conseillers présents :
MM. FOUILLET Olivier, MANCEAU Mattieu, GUILBOT Dominique, PARTHENAY Frédéric, DAMBRINE Frédérique, CHABAUTY Régine CHABAUTY Viviane, MICHAUD Wilfried, CHARRIER Maryse, BECUE Patrice, CHAUFOURNIER Joëlle, BONIFAIT Paul-Emmanuel, GOURDON Samuel, PRIMAULT Pascal, THIBAUDEAU Pascale, RENOUX Sandrine, NIVEAU Nicole, TEILLET Philippe, LANDA Monique, DUPIC Didier, MILLON Didier.

06 : Votants par procuration :
BERTRAND David ayant donné pouvoir à Viviane CHABAUTY
JOZEAU Jacky ayant donné pouvoir à FOUILLET Olivier
ROUX – ROBIC Lydie ayant donné pouvoir à CHARRIER Maryse
BOUJU Noémie ayant donné pouvoir à GUILBOT Dominique
VARLET Charlotte ayant donné pouvoir à DUPIC Didier
DERBORD William ayant donné pouvoir à MICHAUD Wilfried

Mme Frédérique DAMBRINE été élue secrétaire de séance.
Date de convocation : le 18 septembre 2026

INSTITUTION ET VIE POLITIQUE – INERCOMMUNALITES

RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE D'EAU POTABLE 2025 DU SYNDICAT D'EAU DU VAL DE THOUET (SEVT)

5.7 - DEL.2026-115

Monsieur le Maire expose :

Conformément à l'article L. 5211-39 du Code général des collectivités territoriales (CGCT), le Président de l'Établissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI) adresse chaque année au Maire de chaque commune membre un rapport retraçant l'activité de l'intercommunalité.
Ce rapport fait l'objet d'une présentation par le Maire devant le Conseil municipal au cours d'une séance publique.
Le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'eau potable du syndicat d'Eau du Val du Thouet (SEVT) pour l'exercice 2025 a été transmis à la Commune le 11 septembre dernier. Il détaille les actions menées, les réalisations majeures ainsi que les orientations financières et budgétaires de l'intercommunalité sur l'année écoulée.
Il est donc demandé au Conseil municipal de prendre acte de la présentation de ce rapport.

- *Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L. 5211-39*
- *Vu le rapport d'activité du syndicat d'eau du Val du Thouet relatif à l'exercice 2025*
- Considérant qu'il convient d'informer l'assemblée délibérante de l'activité et des bilans financiers du syndicat dont la commune est membre

✓ ***Monsieur le Maire propose à l'assemblée :***

- **De prendre acte** de la présentation du rapport Annuel sur le prix et la qualité du service public d'eau potable du Syndicat d'Eau du Val du Thouet pour l'année 2025.

✓ *Le Conseil municipal prend acte de la présentation du rapport d'activités du Syndicat d'Eau du Val du Thouet (SEVT).*

Le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte et informe qu'il peut faire l'objet d'un courrier adressé par courrier au tribunal administratif de Poitiers, 15 Rue Blossac, 86 000 POITIERS ou déposé sur le site www.telerecours.fr

Pour extrait certifié conforme, le 05 octobre 2026

Mme Frédérique DAMBRINE
Secrétaire de séance,

M. Olivier FOUILLET,
Maire d'Airvault

MAIRIE D'AIRVAULT (Deux-Sèvres)

AR-Préfecture

079-200085785-20261006-17-DE

Acte certifié éxécutoire

Réception par le Préfet : 06-10-2026

Publication le : 06-10-2026

Le Maire,

MAIRIE D'AIRVAULT (Deux-Sèvres)

Olivier FOUILLET